



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/794/Corr.1
S/20266/Corr.1
9 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Point 40 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 8 novembre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Rectificatif

La correction ci-après a été demandée par la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies :

Page 1, paragraphe 3, quatrième ligne

Remplacer l'article 4 de la quatrième Convention de Genève par l'article 49 de
la quatrième Convention de Genève.
